



SOMMAIRE

ÉDITO

1 - LES HOMMES

Petit Livre Vert : 40 ans d'actions au service des hommes

2 - LES TERRITOIRES

Au chevet des zones humides pour les oiseaux d'eau

Les chasseurs s'investissent dans les parcs naturels régionaux

Les jachères "faune sauvage"

26 000 réserves de chasse en France !

Une montagne plus accueillante pour les tétras

Les chasseurs ont créé une fondation pour la nature

3 - LES ESPÈCES

La révolution du plan de chasse grand gibier

2-3 Le plan de chasse aussi pour le petit gibier 15

4-5 La nécessaire connaissance des tableaux de chasse Des réseaux nationaux de suivi pour toutes les espèces de gibier 18 19

6 Des pesticides supprimés grâce aux chasseurs 20

7 Protéger la faune sauvage aussi par la surveillance sanitaire 21

4 - LA RÉGLEMENTATION

40 ans de législation 22-25

5 - LE LOBBYING

Le lobbying sur tous les fronts 26-27

6 - LE PETIT LIVRE VERT 2018

Après le Petit Livre Vert ? Un webzine dans l'air du temps 28-31





ÉDITO



LE PETIT LIVRE VERT EST MORT, VIVE LE PETIT LIVRE VERT !

Après 40 années au service de la chasse française (elle-même riche de 40 modes et pratiques de chasse), le Petit Livre Vert (PLV) version papier va

mourir. Vive le Petit Livre Vert numérique et dématérialisé qui le suivra ! À condition que vous le suiviez, vous aussi, en laissant vos coordonnées électroniques à votre fédération. *

Pour fêter cette fin et cette renaissance, nous avons voulu que l'ultime "PLV" soit un hommage aux actions menées par les chasseurs et leurs fédérations pendant ces 40 années qui nous ont vus passer de la chasse cueillette à la chasse gestion et, bientôt, à la chasse durable. *

Une chasse durable suppose un territoire, un gibier et des chasseurs qui le soient aussi. Et une société qui nous accepte et même nous respecte. Ce fut le sens de nos actions à tous *

- dont vous trouverez un petit florilège dans ces pages - sur le terrain, dans les médias (insuffisamment), dans les prétoires (hélas trop !), les bureaux de recherche ou les aréopages politiques. *

La chasse ringarde ? Non : moderne puisqu'il n'y a jamais eu autant de candidats à l'examen du permis de chasser depuis trente ans. Et que notre action concrète sur le terrain (mesurée en milliards d'euros par les études économiques menées par le BIPE) rend de plus en plus obsolète l'écologie virtuelle et punitive de nos opposants. En déclin eux-aussi sur le terrain politique, idéologique et même financier - signe des temps ! *

Si le protectionnisme revient à la mode en économie, le protectionnisme muséographique des espaces et des espèces a vécu, faute d'efficacité. Vive l'action directe, concrète et globale pour la Nature - gage de notre légitimité sociétale de demain ! *

Le PLV, cru 2017, est donc d'abord un hommage à ce que vous êtes et à ce que vous faites. *

Un grand merci à tous ! *

Le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs
Willy Schraen

PETIT LIVRE VERT : 40 ANS D' ACTIONS AU SERVICE DES HOMMES

Les hommes sont au cœur de près de 20 numéros du Petit Livre Vert.

Une des priorités du Petit Livre Vert (PLV) : faciliter au chasseur la pratique de sa passion. Une mission qui passe par la formation au permis de chasser et sa validation, à la pratique elle-même de la chasse, avec une très forte sensibilisation aux indispensables règles de sécurité.

Ce n'est pas un seul chasseur mais bien une diversité de chasseurs qui parcourent nos campagnes, avec une éthique de chasse (relation à l'animal, respect du gibier, partage de la nature avec les autres usagers, etc.), des modes de chasse multiples, avec ou sans fusil, seul ou en groupe, le plus souvent accompagné d'auxiliaires de chasse dont le plus fidèle compagnon de l'homme, le chien... "La chasse

sans fusil", "Une vie de chien...de chasse", "les 40 façons de chasser en France" ont ainsi permis de faire découvrir toute cette richesse que représente le loisir chasse.

"La chasse synonyme de partage, d'émotions et de convivialité, doit aussi être connue de tous."

Les chasseurs le savent bien, la chasse ne se réduit pas seulement au coup de fusil. C'est bien dans cet objectif que le PLV a également mis l'accent sur leurs actions en faveur de la préservation de la biodiversité ou encore de la surveillance de l'état sanitaire de la faune.

La chasse synonyme de partage, d'émotions et de convivialité, doit aussi être connue de tous. Transmettre les sen-

sations vécues au cœur de la nature et faire partager tout le bonheur d'être chasseur aux jeunes, aux non chasseurs des campagnes et des villes, aux autres pratiquants de loisirs de la nature, c'est aussi cela le Petit Livre Vert !

C'est une chasse multiple, moderne, respectueuse, sécurisée et ouverte à tous qui sert de fil conducteur depuis 40 numéros.



AU CHEVET DES ZONES HUMIDES POUR LES OISEAUX D'EAU



Les chasseurs ont depuis longtemps compris l'enjeu de la conservation des zones humides pour le gibier d'eau.

Depuis des décennies, les chasseurs œuvrent à la sauvegarde, la restauration et l'entretien de ces habitats, en forte régression sous les assauts de l'urbanisation, des aménagements et de l'agriculture industrielle. Près de 200 actions des fédérations de chasseurs en faveur de ces milieux ont ainsi été recensées récemment en France.

Un exemple parmi tant d'autres : depuis 35 ans, la fédération des chasseurs des Landes, en partenariat avec l'agence de l'eau, les collectivités, les chasseurs et autres ruraux, sauvegarde 28 zones humides majeures du département, sur près de 1 500 ha. Outre les gibiers d'eau, la loutre, la cistude, le vison, la spatule, le butor, la grue, la cigogne, l'aigrette, l'échasse, le circaète, l'aigle criard, le triton, les reptiles, etc. y trouvent refuge depuis.



"28 zones humides sont sauvegardées par la fédération des chasseurs des Landes et ses partenaires" *



LES CHASSEURS * S'INVESTISSENT DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Sensibles à la sauvegarde de leur patrimoine rural et de leur cadre de vie, les chasseurs s'impliquent dans la gestion des territoires ruraux des 51 Parcs Naturels Régionaux (PNR) de France. À leurs côtés, les chasseurs et leurs fédérations mènent nombre d'actions d'intérêt général sur ces territoires : éducation des scolaires et leurs fédérations mènent nombre d'actions d'intérêt général sur ces territoires : éducation des scolaires à la nature, valorisation de la venaison, équilibre entre faune sauvage, activités agricoles et forestières, in-

formation des promeneurs et des pratiquants de sports de nature au sujet de leurs activités, conservation d'espèces (bouquetin, tétaras, outarde canepetière, grue cendrée...) et d'habitats remarquables, conservation de la trame verte et bleue... Plus d'une centaine d'actions de collaboration et d'initiatives de ce type entre chasseurs et PNR ont pu être recensées dernièrement.



LES JACHÈRES "FAUNE SAUVAGE"

Depuis toujours les chasseurs aménagent leurs territoires pour le bien-être des perdrix, lièvres, faisans, alouettes, grives...

Faune Sauvage" en implantant sur ces terres en jachère des mélanges de couverts végétaux favorables à la faune : chou-avoine-sarrasin, dactyle-fétuque... Chaque année, environ 35 000 ha ont été semés par les agriculteurs avec l'aide matérielle et financière des chasseurs, dans le cadre de la réglementation européenne.

Dans les années 2000 ces mélanges se sont diversifiés vers des jachères fleuries ou mellifères.

Une idée et un dispositif repris depuis par différents acteurs, enviés par de nombreux pays et qui se perpétuent malgré l'abrogation du dispositif de gel des terres dans la PAC.



En 1992, lors de la mise en place du gel obligatoire des terres agricoles au sein de la Politique Agricole Commune (PAC), les fédérations des chasseurs et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ont eu l'idée des "Jachères Environnement

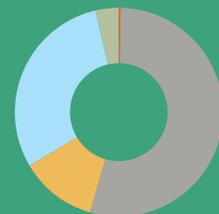


"Les réserves de chasse couvrent 5% du territoire métropolitain"

26 000 RÉSERVES DE CHASSE EN FRANCE !

De tous temps, les chasseurs ont compris l'intérêt de ménager au gibier des zones de refuge : ce sont les réserves de chasse. Pour autant, depuis 40 ans, le nombre de réserves de chasse en France s'est sensiblement accru, notamment par des créations volontaires par les chasseurs (réserves dites contractuelles) au-delà de celles imposées par la Loi, comme les réserves d'Associations Communales de Chasse Agréées. Environ 80 % de ces réserves volontaires auraient été créées à partir de la fin des années 70. Selon une récente enquête nationale de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), notre Pays abrite près de 26 000 réserves de chasse (pour quelques 36 000 communes en France), dont la moitié sont des

créations volontaires. Elles totalisent près de 3 millions d'ha (environ 5 % du territoire métropolitain). À titre de comparaison, les parcs nationaux couvrent moins de 1,5 million d'ha et les réserves naturelles moins de 300 000 ha.



- Réserve contractuelle 54,4 %
- RCFS hors ACCA et AICA 11,8 %
- RCFS d'ACCA ou d'AICA 30 %
- RCFS du DPF 3,5 %
- RCFS de l'ONF 0,3 %

UNE MONTAGNE PLUS ACCUEILLANTE POUR LES TÉTRAS

Depuis les années 1980, les chasseurs de montagne s'investissent dans la conservation du petit gibier de montagne et de ses habitats.



Plus de 3 000 journées sont consacrées annuellement au suivi du gibier de montagne et de ses habitats, par les fédérations et quelque 1 200 sociétés de chasse. Les chasseurs engagent des actions de préservation



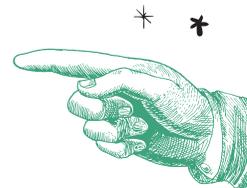
des milieux montagnards, avec les éleveurs et les bergers, les exploitants des stations de ski et les forestiers. Ils ont contribué ainsi à restaurer 1 000 ha de landes et d'alpages, à équiper de dispositifs anticollision 30 km de câbles environ et 200 km de clôtures et à instaurer,

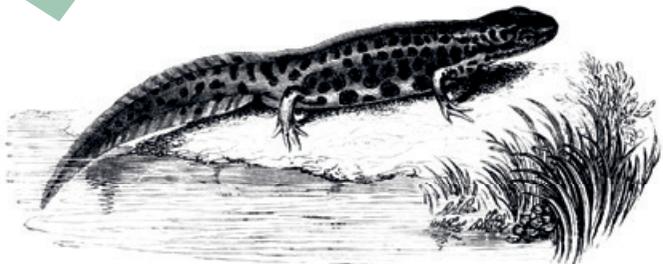
dans les stations de ski, une quarantaine de refuges hivernaux pour limiter le dérangement de la faune. Ils sont aussi mobilisés pour quelque 120 mesures agro-environnementales visant à adapter les conduites pastorales à la reproduction des oiseaux.

"Les chasseurs ont contribué à restaurer 1 000 ha de landes et d'alpages"



Chasseurs, éleveurs, bergers, exploitants des stations de ski engagent des actions communes de préservation des tétras.





LES CHASSEURS ONT CRÉÉ UNE FONDATION POUR LA NATURE

Créée par l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs, en 1982, la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage est reconnue d'utilité publique.

Le but de la Fondation est d'acquérir des sites naturels remarquables, fragiles ou menacés. Après acquisition, les fédérations des chasseurs en assurent une gestion écologique. Elles financent aussi la fondation en reversant annuellement une part sur chaque permis de chasser. La fondation est aujourd'hui propriétaire de plus de 200 sites représentant 5 500 ha dans 62 départements. De quelques ares à plusieurs centaines d'hectares, tous les milieux sont représentés et accueillent une

"La fondation comprend
5 500 ha de sites
remarquables en France"

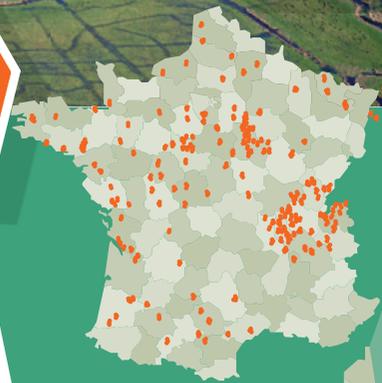
multitude d'espèces patrimoniales : du cerf à l'outarde en passant par le triton crêté ou la drosera. Un patrimoine écologique exceptionnel sauvegardé grâce aux chasseurs.



FONDATION
POUR LA
PROTECTION
DES HABITATS
DE LA FAUNE
SAUVAGE



WILDLIFE
HABITATS
FOUNDATION



Localisation
des 200 sites
de la Fondation
de France



LA RÉVOLUTION DU PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

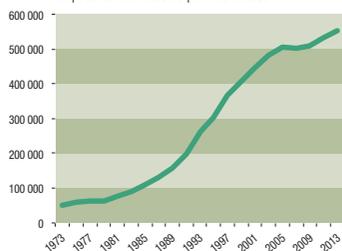
Le saviez-vous ?
Le plan de chasse grand gibier
a presque 40 ans.



Instauré de façon obligatoire, à la demande des chasseurs, en 1979, puis en 1989 pour le chamois et l'isard, le plan de chasse grand gibier est un véritable outil de gestion permettant d'adapter les prélèvements en fonction des populations. Si l'ad-

ministration reste le signataire des décisions, ce sont les fédérations de chasseurs qui proposent les quotas d'animaux par territoire. Et les résultats sont là ! D'après les données du plan de chasse, le nombre de cerfs et de biches en France a été multiplié par 10 en 40 ans. Idem pour le chevreuil. Le chamois et l'isard ont vu leur population multipliée respectivement par 4 et 3. Aujourd'hui les suivis s'affinent avec la mise en place d'Indices de Changement Écologique (biométrie, suivi de végétation...). Les données récoltées permettent de mieux connaître l'équilibre agro-sylvo-cynégétique des territoires.

Évolution du chevreuil en France
d'après les données de plan de chasse



LE PLAN DE CHASSE AUSSI POUR LE PETIT GIBIER

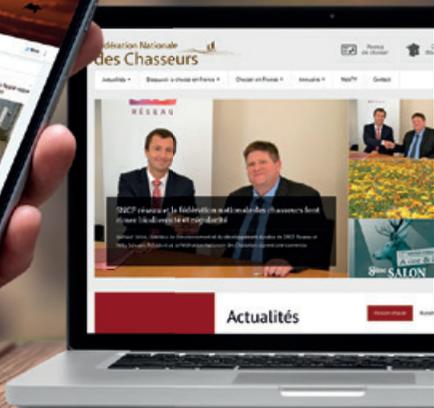
Après le grand gibier, le plan de chasse pour le petit gibier de plaine (lièvre, lapin, faisan, perdrix) est né à partir de 1985. Sans être obligatoire et généralisé, avec son "avatar" du plan de gestion, il ne se développe pas moins fortement sous la volonté des chasseurs et de leur fédération. Ainsi, aujourd'hui, quasiment les 2/3 du territoire national sont couverts par ces outils !

À la différence du grand gibier, les résultats sont plus aléatoires car certaines espèces, comme la perdrix, sont très sensibles à d'autres facteurs que le prélèvement, comme la météo, la prédation, l'agriculture intensive, etc., mais le lièvre, lui, présente aujourd'hui de belles populations, notamment dans ces zones couvertes par un plan de chasse ou de gestion.



Le petit gibier bénéficie
lui aussi de plan de chasse.
Cet outil a permis de rétablir,
ou de conserver, de belles
populations de lièvre là où il
est présent.

CHASSEURS, RESTONS CONNECTÉS !



www.chasseurdefrance.com



Fédération Nationale des Chasseurs

NOUVEL AIMPOINT® MICRO S-1 "LE VISEUR POUR FUSIL LISSE !"

- Pour slugs et fusils de chasse
- Point rouge 6MOA
- Montage ultra bas intégré pour bande ventilée
- Extrêmement léger
- Viseur polyvalent pour tous les types de chasse
 - Petit Gibier et Gros Gibier
 - Embase interchangeable pour toutes tailles de bande ventilée

GAGNEZ



2

viseurs
Micro S-1

et **50**
casquettes



Jeu Concours sur

www.humbert.com

Jeu valable du 1^{er} mai 2017
au 30 novembre 2017*

*Règlement du jeu concours
sur www.humbert.com

Aimpoint®

www.aimpoint.com

Distribué par HUMBERT
45, Avenue Paccard
42340 Veauche - France

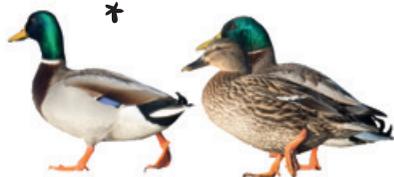
LA NÉCESSAIRE CONNAISSANCE DES TABLEAUX DE CHASSE

Même si nombre de chasseurs consignent leurs tableaux et les communiquent à leur association à leur fédération, la connaissance des prélèvements à l'échelle nationale est un exercice difficile et pourtant nécessaire, notamment pour les migrateurs.

Entre 1973 et 2013, la chasse française a réalisé quatre vastes enquêtes nationales "tableaux de chasse". La dernière a permis d'estimer les prélèvements nationaux de 60 espèces chassées.

Pour certaines espèces, les chasseurs ont consenti à une obligation réglementaire de déclarer leurs prélèvements. Ainsi, les tableaux du grand

gibier sont suivis annuellement en France depuis 1989 (Plan de chasse), ceux du petit gibier de montagne depuis 1998, ceux de gibier d'eau en chasse de nuit à partir de 2004 et enfin ceux de la bécasse depuis 2011 (avec des prélèvements maximaux autorisés).



DES RÉSEAUX NATIONAUX DE SUIVI POUR TOUTES LES ESPÈCES DE GIBIER

Il ne suffit pas de chasser, encore faut-il compter et suivre les populations de gibier pour les gérer convenablement. Au milieu des années 1980, l'ONCFS, la FNC et les FDC se sont associés pour créer des réseaux nationaux d'observation des espèces de gibier. Aujourd'hui, 8 réseaux suivent plus de 70 espèces. Depuis plus de 30 ans, sans défaillir, plus de

3 000 scientifiques et professionnels de ces organismes comptent, observent, mesurent annuellement les populations de gibier sur toute la France ! Une mine incomparable de quelque 4 millions de données accumulées pour assurer la gestion raisonnée du gibier et la connaissance scientifique et sanitaire de notre faune française.

"Aujourd'hui, 8 réseaux suivent plus de 70 espèces"



DES PESTICIDES SUPPRIMÉS GRÂCE AUX CHASSEURS

Les chasseurs n'ont jamais aimé les pesticides. Ils ont ainsi participé au retrait du marché de deux de ces produits, très toxiques pour la faune.

Dans les années 1990, les chasseurs ont observé dans le nord du pays une forte mortalité de pigeons autour des champs semés de pois traités avec le PROMET CS 400®. L'analyse des données du réseau SAGIR par l'ONCFS en a montré la responsabilité, et la firme pharmaceutique l'a alors retiré du marché en 1993.

Récemment, la Fédération Nationale des Chasseurs, après avoir réalisé un bilan des connaissances sur les néonicotinoïdes, montrant un lien

entre ces molécules et la survie d'oiseaux et de poussins, s'est alors prononcée pour une interdiction de ces substances, puis a été un des acteurs majeurs de leur interdiction d'ici 2020 par le biais de la Loi sur la Biodiversité de 2016.



PROTÉGER LA FAUNE SAUVAGE AUSSI PAR LA SURVEILLANCE SANITAIRE

Les chasseurs, présents sur le terrain toute l'année, sont un maillon fort de la surveillance sanitaire de la faune sauvage. Ils détectent les animaux morts sur le terrain, examinent les carcasses des gibiers chassés...

Depuis 1986, leurs observations sont centralisées dans le réseau SAGIR ONCFS/FNC/FDC, reconnu par les Ministères. Plus récemment, les fédérations de chasseurs

ont créé une sérothèque nationale, qui collecte des échantillons permettant de véritables enquêtes sanitaires. Les chasseurs sont



"Le monde de la chasse a permis la détection de nouvelles maladies dans la faune sauvage française."

aussi formés à l'examen sanitaire de la venaison.

Grâce à tout cela, le monde de la chasse a permis la détection de nouvelles maladies de la faune sauvage française, comme la tuberculose bovine, la grippe aviaire ou encore la maladie de l'œdème chez le sanglier, que l'on croyait spécifique du porc d'élevage.

40 ANS DE LÉGISLATION

De 1978 à 2017, la grande aventure de la chasse française a connu beaucoup d'événements juridiques dont la vertu première aura été de consolider cette activité ancestrale.



1988 sonne la consécration des chasses traditionnelles régionales. La Provence, les Ardennes, l'Aquitaine sauvegardent leurs tenderies et leurs palombières. Le patrimoine historique est désormais inscrit dans le droit français.

Une inscription à laquelle s'ajoutent les efforts consentis par les chasseurs pour mieux gérer le gibier, la faune et les habitats. Avec la loi de **2000**, c'est la naissance du schéma départemental de gestion cynégétique. En **2005**, la loi de développement des territoires ruraux reconnaît

les plans de gestion des fédérations de chasseurs. Depuis **1986**, il existait aussi des plans de gestion cynégétique approuvés permettant de reconnaître les efforts des Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC). On y ajoutera le Prélèvement Maximal Autorisé (PMA) consacré par un arrêté ministériel de **2011**.

"L'arrêté du 1^{er} août 1986 va devenir le texte le plus complet en matière de réglementation de la chasse."

Les chasses traditionnelles sont consacrées dans le droit français.



À partir de 1988, les Ardennes, la Provence, l'Aquitaine sauvegardent leurs palombières.



Une réforme en 2007 a révisé les dispositions applicables au piégeage des animaux nuisibles.

Pour avoir du gibier, il faut piéger. C'est pourquoi une réforme importante de 2007 va réviser les dispositions applicables au piégeage des animaux nuisibles.

En 1991, les réserves de chasse deviennent les réserves de chasse et de faune sauvage. Leur statut est profondément modifié pour harmoniser toutes les réserves de France, qu'elles soient nationales ou locales.

Quelques années plus tôt, un arrêté du 1^{er} août 1986 va devenir le texte le plus complet en matière de réglementation de la chasse. Cette réglementation ministérielle fournit à tout nemrod un véritable abécédaire de ce qui est autorisé et de ce qui

est interdit : les armes, les chiens, les moyens de chasse. À tout cela s'ajoute, en 2003, une refonte totale du régime des appeaux et des appellants. Fruit de l'imagination humaine et de l'observation de la nature, ces auxiliaires illustrent la rusticité de la chasse authentique.

Dans un autre domaine, 1995 sera l'année de la reconnaissance de la chasse à l'arc. Le chasseur français peut donc tirer à l'arc le grand et le petit gibier. Un vrai retour aux sources !

Les décisions sur la chasse suivent aussi la réforme des décisions administratives. En 1986, c'est le passage à la déconcentration des dates d'ouver-

ture et de fermeture en lieu et place des arrêtés ministériels. Le préfet ouvre et ferme la chasse.

Un temps malmenées, les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) auront leur heure de gloire avec un arrêt de 2003 de la Cour européenne des droits de l'homme. La plus belle des reconnaissances !

En 1982, ce sera la réforme de la chasse à courre et de toutes les formes de vénerie.

Quant à la liste de gibier dont la chasse est autorisée, elle relèvera d'un arrêté ministériel de 1987.

"1986, c'est le passage à la déconcentration des dates d'ouverture et de fermeture en lieu et place des arrêtés ministériels."



1995 sera l'année de reconnaissance de la chasse à l'arc. Le chasseur français peut tirer à l'arc le grand et le petit gibier.

LE LOBBYING SUR TOUS LES FRONTS



En 40 ans, le lobbying des chasseurs a considérablement évolué avec la multiplication des menaces sur la chasse.

La première période a été celle où pour vivre heureux il fallait vivre caché. Avec quelques présidents de fédérations qui étaient aussi parlementaires, tout pouvait se régler efficacement et sans bruit.

Les années 90 ont sonné la charge contre les chasseurs notamment au niveau de Bruxelles sur les chasses des migrateurs, les chasses traditionnelles et Natura 2000. L'émergence des ONG environnementales très anti chasse et le début des ONG de protection animale a fait le reste. C'est le moment où l'Union qui deviendra la Fédération Nationale des

Chasseurs est passée à l'offensive en organisant un lobbying permanent sur tous les fronts, à la fois à Bruxelles, en partenariat avec la Fédération Européenne des Chasseurs (FACE), et à Paris en donnant la priorité à l'influence politique. Un lobbying qui est orchestré en s'appuyant sur les relations des parlementaires avec les présidents des fédérations départementales. Cette action d'influence est confortée par des relations permanentes de la FNC avec les Présidents de la République, les Premiers ministres et les 10 ministres qui ont à gérer une partie de nos dossiers dans chaque gouver-

nement. À cela s'ajoute notre réseau parlementaire avec la forte mobilisation des deux groupes chasse de l'Assemblée Nationale et du Sénat qui sont les groupes d'études les plus importants du Parlement. Si ce lobbying est efficace dans la durée, c'est aussi parce que la chasse française n'a jamais choisi une défense partisane à gauche ou à droite. Nous savons que nous avons des adversaires partout mais aussi et surtout beaucoup d'alliés parmi toutes les sensibilités politiques. Toutes les lois chasse ou armes sont votées avec des voix de gauche et de droite grâce à notre capacité à mobiliser des parlementaires de toutes les sensibilités.

À chaque élection présidentielle et législative, nous anticipons en rencontrant tous les candidats avec un programme de réformes et des mesures de bon sens pour garantir une chasse durable qui devra s'intégrer

dans les politiques environnementales et rurales. Pour tenir compte des enjeux de sécurité publique, un lobbying spécifique a été mis en œuvre en 1999, avec la création du Comité Guillaume Tell qui réunit l'ensemble des organisations du monde de l'arme et qui parle au nom des 2 millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu. Pour éviter que l'on se trompe de cible et que la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée nuise aux intérêts légitimes des chasseurs et des tireurs sportifs, le Comité Guillaume Tell est l'interlocuteur reconnu du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement.

"Nous savons que nous avons des adversaires partout mais aussi et surtout beaucoup d'alliés parmi toutes les sensibilités politiques".



À l'heure où tout va plus vite, plus loin, plus fort, à l'heure où les supports papier deviennent de moins en moins le compagnon idéal du chasseur, votre Fédération Nationale des Chasseurs a décidé d'innover et de franchir un cap en clôturant le 40^{ème} numéro du Petit Livre Vert, qui incontestablement a contribué à notre renommée et à notre réputation bien au-delà de notre corporation, mais qui aujourd'hui arrive à bout de souffle.

APRÈS LE PETIT LIVRE VERT ? UN WEBZINE DANS L'AIR DU TEMPS



Certes, les plus nostalgiques d'entre vous diront qu'il ne faut rien remplacer, d'autres au contraire diront que nous devons changer de braquet... Ce choix, nous l'avons fait et nous l'assumons. Qu'attend notre million de chasseurs ? Peut-être quelque chose de plus interactif... Sûrement plus d'images, de vidéos, de reportages, d'interviews... Évidemment, une information actualisée et relayée très



COMMENT RECEVOIR VOTRE NOUVEAU WEBZINE GRATUITEMENT ?

Le Petit Livre Vert sera remplacé par un webzine, un magazine digital auquel vous pourrez vous abonner **gratuitement**. Vidéos, reportages, interviews, actualités du réseau associatif de la chasse française... pour ne rien manquer, il vous suffira de vous inscrire sur le site Internet de la Fédération Nationale des Chasseurs, dans quelques semaines. Cette inscription vous permettra de le recevoir directement chez vous dans votre boîte mail. Alors n'hésitez pas à consulter régulièrement www.chasseurdefrance.com. Un formulaire sera prochainement mis à disposition !

largement sur la toile. Ce nouveau "jargon" que nous allons utiliser et essayer de maîtriser risque de déstabiliser plus d'un d'entre vous. Oui, c'est vrai, les moins initiés et les moins habitués au langage "geek" auront du mal un temps avec ce nouvel outil, mais avons-nous le choix ?

Toutes les corporations, toutes les activités, tous les sports, toutes les entreprises ont investi les outils dématérialisés. Oui, nous sommes déjà présents sur Facebook, Twitter... Oui, nous avons déjà un site internet, une chaîne YouTube... Oui, nous avons déjà une newsletter "la pibole"... mais tout cela n'est pas suffisant.

Nous devons intégrer, partager et être partie prenante de ces nouvelles technologies. Nous devons inonder notre réseau mais pas que, nous devons devenir proactifs, être à la pointe en terme de communication, de vulgarisation de nos savoir-faire et nos compétences. C'est vraiment dans cet état d'esprit et avec un objectif clair que nous allons faire évoluer le Petit Livre Vert en "lettre verte" ou "lettre blanche" ou que sais-je encore (et oui le nom aura toute son importance) consultable sur votre vieux PC, sur votre tablette ou sur votre smartphone... ou tout simplement à imprimer de chez





Chaque chasseur doit devenir l'ambassadeur de ce loisir tant attaqué aujourd'hui.

soi. Celle-ci devra être consultable n'importe où et n'importe quand. Elle devra être enrichie des actualités de dernière minute. Elle doit devenir votre source principale d'informations comme c'est le cas de la "lettre des amis de la Vénérie" qui, à nos yeux, est une référence aujourd'hui.

Inspirons nous de ce que d'autres corporations ont mis en place. Soyons pionniers, soyons avant-gardistes ! La chasse vit un tournant de son histoire. Jamais le grand public n'a autant su ce que nous faisons au jour le jour pour le compte de l'intérêt général mais en même temps, jamais nous n'avons été autant critiqué et attaqué par quelques intégristes : bien-être animal, principe de précaution, interdiction de la chasse le dimanche...

La maison mère de la chasse qu'est votre Fédération Nationale des Chasseurs doit devenir innovante, elle doit être à l'affût de ces nouveautés technologiques qui ravissent nos nouvelles générations et qui seront demain les garants du maintien de notre réseau cynégétique, organisé, architecturé et maillé sur l'ensemble du territoire national.

La chasse recrute comme elle ne l'a jamais fait ; sachons avec des outils adaptés, modernes, partagés en phase avec notre époque ; faire naître de nouvelles vocations dans ces nouveaux chasseurs, hyper connectés, toujours en train de pianoter sur leurs sacro-saints téléphones tactiles pour

leur inoculer le virus de la chasse, cette convivialité, cette transmission, ce partage, ce plaisir, cette découverte qui passent aujourd'hui par des outils dématérialisés. Certes, il nous reste à peaufiner tout ça. Certes, dans tout changement, les critiques fuseront. Oui, c'est un choix assumé. Mais nous en sommes convaincus et nous allons essayer de vous en convaincre.

La "digitalisation" est en marche et nous ne l'arrêterons pas. Sachons au contraire nous en servir pour démultiplier notre communication et faire savoir qui nous sommes, ce que nous faisons. Elle est de plus en plus employée dans la publicité pour recruter de nouveaux adeptes.

Le "motion design", forme d'art visuel consistant à créer des œuvres animées est une discipline en plein essor actuellement qui intègre les notions de mouvement et permet de dynamiser une information sous quelque forme qu'elle soit. L'équation est simple, plus notre réseau disposera d'adresses mail et de comptes sur les réseaux sociaux

de nos chasseurs, plus nous serons interconnectés et plus nous serons forts. Vous n'avez qu'une seule chose à faire, faire savoir à votre fédération départementale ou régionale des chasseurs que vous disposez d'une adresse mail ou d'un compte Facebook et que vous êtes prêt à être le relais de votre Fédération Nationale des Chasseurs.



La constitution de ce fichier national d'adresses électroniques doit devenir notre priorité. "Ce chasseur ambassadeur" pourra également servir de relais pour informer le maximum de chasseurs sur des événements temporaires à caractère d'urgence. Cette information facile à diffuser et à démultiplier sera d'un coût modéré pour notre réseau et surtout interactive. À l'heure où tout va plus vite, plus loin, plus fort, soyons, nous les chasseurs, les acteurs de notre futur.

"À l'heure où tout va plus vite, plus loin, plus fort, soyons, nous les chasseurs, les acteurs de notre futur".



Le Petit Livre Vert n° 40 du chasseur est édité par la
Fédération Nationale des Chasseurs
13, rue du Général Leclerc
92136 Issy-les-Moulineaux cedex
Tél. 01 41 09 65 10
Fax 01 41 09 65 20
contact@chasseurdefrance.com
www.chasseurdefrance.com

Directeur de la publication : Willy Schraen

Conception, réalisation : Agence MP - 60 Compiègne
Impression : Imprimerie Cache - 62 Balingham
Photographies : www.dgestim.fr

© Copyright FNC 2017 toute reproduction d'un
extrait quelconque de ce Petit Livre Vert, par quelque
procédé que ce soit, est strictement interdite sans
autorisation écrite de la Fédération Nationale des
Chasseurs.

**Retrouvez toutes vos informations sur la chasse
sur : www.chasseurdefrance.com**



Fédération Nationale des Chasseurs